

**NOTE DE SERVICE** Directions de l'Éducation

**EXPÉDITRICES :** Janine Griffore  
Sous-ministre adjointe  
Division de l'éducation en langue française, de l'éducation  
autochtone et de la recherche

Cathy Montreuil  
Sous-ministre adjointe  
Division du rendement des élèves

**DATE :** 30 novembre 2016

**OBJET :** Processus de demande 2017-2018 pour les nouveaux  
programmes de Majeure Haute Spécialisation (MHS)

---

La présente vise à vous fournir des renseignements sur le processus de demande des programmes de la majeure pour l'année scolaire 2017-2018.

### **Processus de demande pour 2017-2018**

Dans la lettre de mandat 2016 à l'intention de la ministre de l'Éducation, l'un des principaux points soulevés par la première ministre a été l'augmentation de 10 % du taux de participation des élèves de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année au programme de la majeure. Cet engagement est arrimé avec les recommandations énumérées dans le rapport du comité d'expert de la première ministre pour le développement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée *Bâtir la main-d'œuvre de demain : une responsabilité partagée* publié en juin 2016. Le rapport contient des recommandations sur la façon dont la province peut miser sur ses compétences, son éducation et ses réseaux de formation de classe mondiale afin de préparer la main-d'œuvre ontarienne actuelle et de demain. Le rapport souligne que le programme de Majeure Haute Spécialisation permet aux élèves ontariens du palier secondaire de se concentrer sur un cheminement de carrière compatible avec leurs compétences et leurs intérêts tout en les exposant aux occasions du marché du travail. Lorsque l'on considère l'expansion des programmes de la majeure, les conseils scolaires devraient donc veiller à ce que les secteurs visés par les nouvelles demandes de programmes soient bien alignés avec les besoins du marché du travail tel que décrit le rapport.

L'expansion des programmes de la majeure a continué en 2016-2017; en effet, environ 48 000 élèves sont inscrits à plus de 1 835 programmes dans plus de 690 écoles, ce qui veut dire que 14% des élèves en 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> années participent à un programme de la majeure.

Les priorités de 2017-2018 du ministère de l'Éducation consistent à offrir des programmes de la majeure de grande qualité, de même qu'à :

- augmenter le nombre de programmes dans les conseils scolaires et les écoles ayant démontré la capacité de croissance, en mettant l'accent sur l'élargissement des programmes dans les secteurs qui correspondent aux recommandations énumérées dans le rapport sur la main-d'œuvre hautement qualifiée (p.ex., Technologies de l'information et des communications) ;
- continuer d'encourager l'accroissement des programmes actuels de la majeure, axé sur des possibilités pour les élèves dans toutes les voies, et plus particulièrement la voie pré-apprentissage;
- appuyer la croissance du taux d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) avec le sceau de la majeure.

#### Précisions concernant les demandes pour 2017-2018

Il faut obtenir l'approbation du ministère de l'Éducation avant d'offrir la Majeure Haute Spécialisation et de permettre aux élèves d'obtenir le diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO) portant le sceau de la Majeure Haute Spécialisation. Les conseils scolaires doivent donc soumettre une demande pour offrir un programme de la majeure dans de nouveaux secteurs ou dans de nouvelles écoles pour 2017-2018. De plus, ils doivent rendre compte des projections du nombre d'élèves qui participeront dans chacun de leurs programmes de la majeure (existants et proposés) en 2017-2018.

Les conseils scolaires peuvent présenter une demande en vue d'offrir la majeure dans les 19 secteurs suivants : affaires; agriculture; arts et culture; aviation et aérospatiale; construction; énergie; environnement; exploitation minière; fabrication; foresterie; horticulture et aménagement paysager; justice, sécurité communautaire et services d'urgence; hôtellerie et tourisme; santé et bien-être; services à but non lucratif; sports; technologies de l'information et des communications, transformation des aliments; et transports.

Le contenu des demandes se centre particulièrement sur les composantes requises de la majeure en plus de la capacité de former des partenariats qui sauront appuyer des programmes de qualité. En outre, les programmes de la majeure approuvés doivent être offerts en partenariat avec des entreprises, des industries ou des organismes communautaires et, le cas échéant, avec des établissements d'enseignement postsecondaire et des centres de formation. L'établissement de comités consultatifs formés des principaux acteurs engagés dans le programme est aussi une composante

essentielle de la majeure. Le programme de la majeure doit cibler toutes les voies de façon équitable pour tous les élèves dans l'école. Les demandes seront préparées et soumises en utilisant les gabarits disponibles au site Web des rapports de la majeure (<https://www.iam.security.gov.on.ca/>) et ce, **d'ici le 11 janvier 2017**. Une rencontre Adobe Connect avec les responsables de la majeure au niveau des conseils scolaires aura lieu en novembre pour revoir le processus de demande.

Tel qu'il en est pratique courante, le financement alloué aux conseils scolaires pour soutenir les programmes de la majeure dépendra du respect des engagements par ceux-ci ainsi que des fonds qui seront affectés à la Majeure Haute Spécialisation par l'Assemblée législative de l'Ontario. Veuillez prendre note que, comme par le passé, en plus des fonds de la majeure, les conseils scolaires auront la possibilité d'utiliser une partie des fonds de la Subvention pour programmes d'aide à l'apprentissage (SPAA) destinés à la réussite des élèves pour appuyer la mise en œuvre des programmes de la majeure.

### Critères d'approbation

La rubrique d'évaluation des demandes de nouveaux programmes est disponible au site Web des rapports de la majeure. De plus, les critères suivants seront aussi considérés durant le processus d'approbation :

- le taux actuel d'obtention du DESO avec le sceau de la majeure (c.-à-d., le pourcentage des élèves de 12<sup>e</sup> année inscrits à la majeure qui ont complété toutes les composantes requises du programme et qui ont obtenu le DESO avec le sceau de la majeure en comparaison au nombre total des élèves de 12<sup>e</sup> année inscrits au programme) autant au niveau du conseil scolaire que de l'école, lorsque comparé au taux provincial;
- le taux de participation à la majeure au sein du conseil scolaire (c.-à-d., le nombre d'élèves inscrits à la majeure en comparaison au nombre total des effectifs de 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> année pour le conseil) lorsque comparé au taux provincial moyen;
- la capacité de l'école et du conseil scolaire à soutenir des programmes supplémentaires de la majeure tout en assurant une offre de qualité qui offre aux élèves des possibilités pour mener à bien toutes les composantes essentielles afin d'obtenir le DESO avec le sceau de la majeure;
- la capacité de l'école et du conseil à offrir des possibilités d'apprentissage par l'expérience de qualité.

Dans le cadre du processus d'approbation de nouvelles demandes, nous examinerons également les tendances historiques au niveau du conseil scolaire ainsi que chacun de leurs programmes existants quant aux effectifs de la majeure. Dans les cas où, pour des programmes particuliers, les effectifs seraient fréquemment faibles lorsque comparés à la population générale de l'école, certains programmes pourraient être réexaminés afin de garantir leur viabilité pour l'année scolaire 2017-2018 et à long terme. Il est possible que l'équipe ministérielle de la majeure communique avec les conseils scolaires et les équipes-école lors du processus d'approbation.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Francine Bouchard en composant le 416-325-2120 ou par courriel à [francine.bouchard@ontario.ca](mailto:francine.bouchard@ontario.ca).

Nous vous remercions des efforts constants que vous déployez pour aider tous les élèves. Nous sommes heureux de travailler avec vous sur cette importante initiative et de connaître les résultats obtenus par vos élèves de la Majeure Haute Spécialisation.

---

Janine Griffore  
Sous-ministre adjointe

---

Cathy Montreuil  
Sous-ministre adjointe

c. c : Leaders pour la réussite des élèves  
Responsable de la MHS du conseil scolaire  
Chefs des bureaux régionaux